



REGLEMENT SPECIFIQUE POUR L'EVALUATION DES TIMBRES A DATE EVENEMENTIELS (TDE) AUX EXPOSITIONS PATRONNEES PAR LA FFAP

Article 1 : Présentations compétitives

Une présentation est basée sur la collection de documents postaux qui comportent des Timbres à Date Événementiels (y compris premiers jours), de tous pays et sur tous supports.

Tout ou partie du cachet doit être apposé sur le timbre-poste ; des utilisations particulières sont possibles (courrier en franchise, Timbre à Date sur bord de feuille ...)

Article 2 : Principes de composition d'une participation

Une participation peut présenter des documents classés :

- par thème
- par zone géographique
- par type de documents ...

Les collections présentées devront comporter :

- 16 pages en classe 1 Cadre,
- 36 pages minimum au niveau départemental,
- 48 pages minimum au niveau régional,
- 64 ou 80 pages au niveau national.

Article 3 : Jugement de la participation

Les notations relatives suivantes doivent guider le jury pour faire une évaluation équilibrée :

| | |
|---|--------------|
| Traitement et importance de la présentation Traitement / 20 Importance / 10 | / 30 |
| Connaissances philatéliques, études et recherche personnelle | / 35 |
| Etat et rareté Etat / 10 Rareté / 20 | / 30 |
| Présentation | / 5 |
| TOTAL | / 100 |

La collection est jugée par deux jurés, un TRA/HP et un THE

Article 4 : Préconisations

Un plan, même s'il n'est pas obligatoire, peut faciliter la compréhension de la présentation ; il peut être remplacé par un court texte qui explique le contenu de la présentation.

Il est possible d'utiliser des fenêtres pour bien mettre en évidence les TDE.